Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	
Aéronef (type couleur immatriculation)	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☐ accordée ☐ refusée

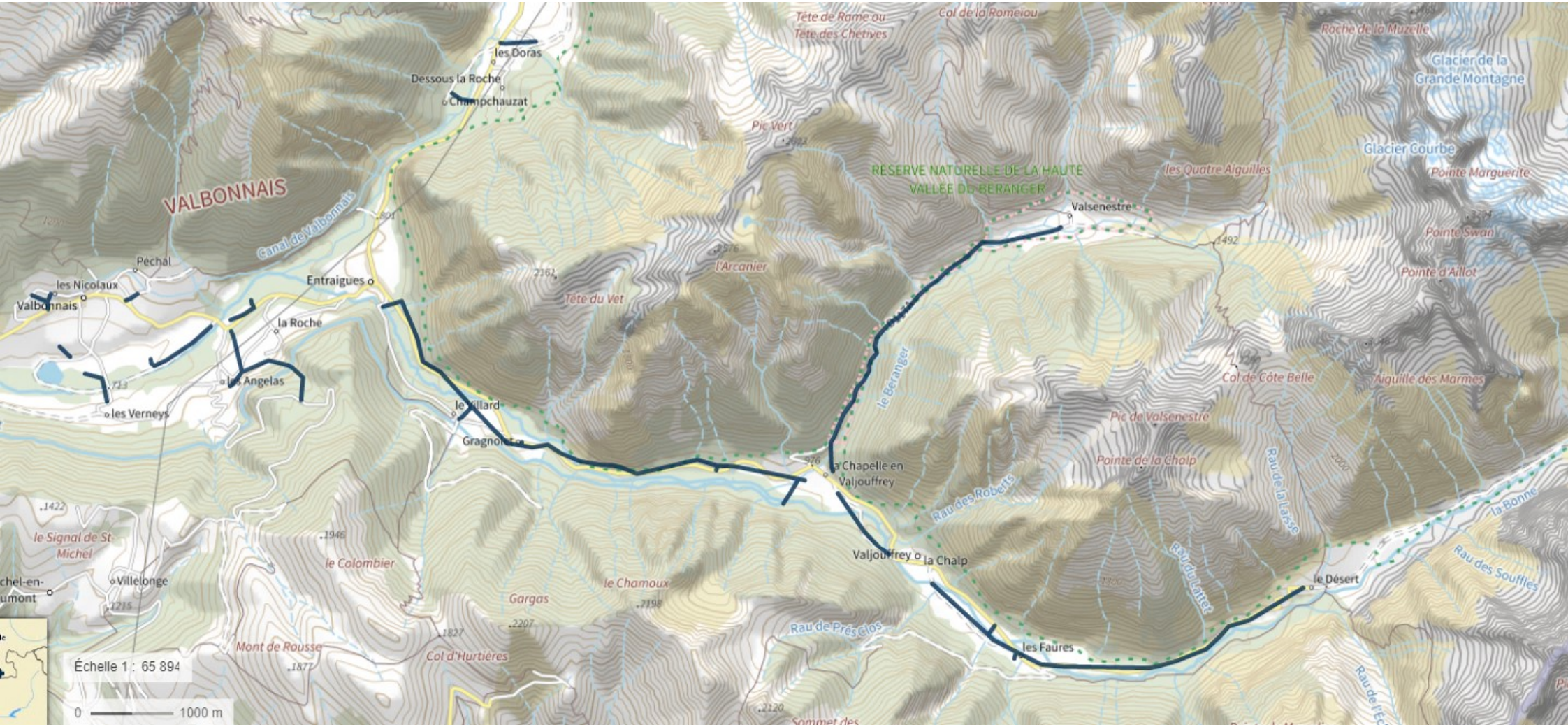
N°

Suivi par :

à Gap, le

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE
Directeur du Parc national des Ecrins


VALBONNAIS
Canal de Valbonnais
RESERVE NATURELLE DE LA HAUTE VALLÉE DU BÉRANGER
Tête de Rame ou Tête des Chétives
Col de la Romeiou
Roche de la Muzelle
Glacier de la Grande Montagne
Glacier Courbe
Pointe Marguerite
Pointe Swan
Pointe d'Aillot
les Quatre Aiguilles
Pic Vert
l'Arcanier
Tête du Vet
le Béranger
Col de Côte Belle
Aiguille des Marmes
Pic de Valsenestre
Pointe de la Cholp
Rau des Roberts
Rau de la Larse
Rau du Lattet
la Bonne
Rau des Souffles
le Signal de St Michel
le Colombier
le Chamoux
Gargas
Mont de Rousse
Col d'Hurtières
Rau de Prés Clos
les Faures
le Désert
la Chalp
Valjouffrey
la Chapelle en Valjouffrey
Gragnolet
le Villard
les Verneys
les Angelas
la Roche
Entraigues
Valbonnais
les Nicolaux
Péchal
Villelonge
Champchauzat
Dessous la Roche
les Doras
Valsenestre
Échelle 1 : 65 894
0
1000 m